

RE 2020 : LE LOGEMENT NEUF ABORDABLE EN DANGER

Barbara Pompili, ministre de la Transition Écologique, et Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition Écologique en charge du Logement, ont présenté ce matin les orientations, la méthode et le calendrier de la Réglementation Environnementale 2020 (RE 2020).

Le Pôle Habitat FFB salue la démarche de progressivité des exigences carbone aux horizons 2024, 2027 et 2030. Il déplore toutefois que de nombreux seuils aient été fixés en l'absence d'analyses multicritères complètes, pourtant indispensables à la mesure de leurs impacts combinés sur le plan technique et économique.

Par ailleurs, le choix d'éradiquer à très court terme le vecteur gaz demeure incompréhensible, à l'heure où des investissements considérables sont réalisés pour accélérer son verdissement et où les solutions alternatives peinent à devenir compétitives. Au surplus, la trajectoire visant à généraliser à moyen terme l'usage du bois et des matériaux biosourcés pour les maisons individuelles et les petits collectifs semble sous-estimer les délais dans lesquels une telle révolution peut être accomplie, tant par l'outil industriel que par le tissu d'entreprises et d'artisans locaux.

Concrètement, pour la maison neuve, un Bbio renforcé de 30 % et un traitement du confort d'été, associés à l'obligation de recourir aux pompes à chaleur, engendreront un surcoût de 10 à 15 % dès 2021. Et pour le logement collectif, la perspective de labels d'État préfigurant à court terme les étapes 2024, 2027 et 2030 présente le risque d'une surenchère locale au détriment du logement abordable.

Pour Grégory Monod, Président du Pôle Habitat FFB, « *si les orientations annoncées ce matin se traduisent effectivement dans les textes réglementaires, acheter dans le neuf deviendra demain un luxe réservé aux plus aisés, sauf à ce que le Gouvernement révisé significativement et durablement son soutien au logement neuf ! Ce matin même, le Haut Conseil pour le Climat préconise de quadrupler les dispositifs de soutien public à la rénovation énergétique du parc existant. La même logique doit être appliquée pour la construction neuve. Sans cela, la RE 2020 risque malheureusement d'être synonyme de renoncement des ménages modestes à accéder à un logement neuf et d'accélération de la chute d'activité.* »

À propos du Pôle Habitat FFB

Le Pôle Habitat FFB, nouvelle dénomination des Constructeurs, Promoteurs et Aménageurs de la Fédération Française du Bâtiment (LCA-FFB), constitue la première organisation représentative de la construction immobilière privée en France. Au sein de la FFB, il rassemble les grands métiers de la maîtrise d'ouvrage privée, qui sont au cœur de la politique du logement et de l'habitat : constructeurs de maisons, promoteurs immobiliers, aménageurs fonciers et rénovateurs globaux. Des métiers complémentaires et solidaires réunis pour développer leur intelligence collective et répondre à la diversité des besoins en logements qui s'expriment dans tous les territoires. Porte-parole influent de l'immobilier neuf, Pôle Habitat FFB représente auprès des pouvoirs publics, des instances nationales et des organismes spécialisés plus de 1 040 adhérents qui agrègent 1 550 opérateurs exerçant dans les différents marchés de l'habitat résidentiel.